Ecole maternelle

8 rue de l’Alumnat

67750 SCHERWILLER

**PV du Conseil d’Ecole du 7 novembre 2019**

**18h-20h**

**Membres de droit et invités :**

**Mme Charvet (*absente et excusée*), IEN de la circonscription de Sélestat**

**Enseignants :** Mme Monassier (directrice), Mme Burrus (adjointe titulaire poste mono, temps complet) *absente et excusée*, Mme Koenig (adjointe titulaire poste bi, mi-temps), Mme Rapp (adjointe provisoire poste bi, mi-temps), Mme Origas (adjointe titulaire poste fra-bi, temps complet), M. Hauss (remplaçant classe PS/MS mono de Mme Burrus), Mme Spitz (enseignante de l’UEMA), Mme Schutz (adjointe modulatrice), M. Matthieu Botzung (remplaçant « brigade », rattaché à l’école maternelle de Scherwiller).

Mme Anne Barmes : psychologue scolaire, membre du RASED. *Absente et excusée.*

**M. Sohler, maire de Scherwiller*.***

Mme Gwenaëlle Ruhlmann, adjointe aux affaires scolaires.

**Représentants de parents élus :** Mme Distel, titulaire *(absente et excusée)*, M. Delaunay suppléant, Mme Adonis, titulaire, Mme Couchot, suppléante, M. Lacombe, suppléant *(absent et excusé)*, Mme Fuhrmann, titulaire, Mme Remarck, titulaire, Mme Mulot, suppléant.

**Invités :**

**M. Scheuer, chef de service éducatif de l’UEMA** (SESSAD de l’ADAPEI-Papillons Blancs du Bas-Rhin).

**Equipe de l’UEMA :** Laura Marche

Charlotte Molling, Emilie Schell, Maryline Schott, Audrey Cominotto (*absentes et excusées*).

**Parents d’élèves de l’UEMA** : *absents*

**ATSEM :**, Mme Baumann K., Mme Baumann M., Mme Dollé, Mme Schalk (*absentes et excusées*).

**AESH :** Mme Barbara Haag *(absente et excusée)*, Mme Aurélie Murer, Mme Meltem Sonmez.

Mme Reymann, ancienne présidente des Stumbas de la Scherr *(absente et excusée)*.

Mme Hiegel, parent d’élèves représentant les 2 associations.

**Périscolaire** : Mme Emilie Erba-Duvernoy, directrice *(absente et excusée).*

Mme Monassier souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : à l’enseignante, Sophie Schutz, aux parents élus, M. Delaunay et Mme Adonis, ainsi qu’aux invités, Mmes Murer, Sonmez et Marche.

Secrétaire de séance : Mme Céline Koenig

1. **RESULTAT DES ELECTIONS**

187 parents inscrits, 133 votants, 7 bulletins blancs ou nuls et 126 suffrages exprimés.

Taux de participation de **71,12** % (contre 74,59 l’année dernière).

Mme Monassier félicite l’ensemble des parents qui ont participé activement à ce vote.

**4 postes de titulaires attribués, 4 postes de suppléants attribués.**

**2 parents élus pour chaque classe.**

Les résultats sont affichés dans le hall d’entrée de l’école avec noms et prénoms des titulaires et suppléantes.

Un trombinoscope avec photos et adresses mail des délégués de parents sera affiché dans l’entrée de l’école pour que les parents puissent contacter les délégués en cas de besoin.

**Rôle du Conseil d’école**

* **Composition du Conseil d’Ecole**

En sont membres :

- le directeur de l'école, qui en est également le président,

-les enseignants de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une

décharge de service,

-les enseignants remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions,

-les représentants des parents d'élèves élus,

-le maire,

-le conseiller municipal chargé des affaires scolaires,

-le délégué départemental de l'Education nationale,

-un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école,

-l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assistent avec voix consultative pour les affaires les concernant:

-les personnels du réseau d'aide psychopédagogique,

-les médecins scolaires,

-les infirmières scolaires,

-les assistantes sociales,

-les agents spécialisés des écoles maternelles,

-les personnels médicaux et paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants

handicapés.

-les maîtres étrangers assurant dans les locaux de l'école des cours de leur langue et culture

nationales,

-les personnes chargées des cours de langue et culture régionales,

-les représentants des œuvres post- et périscolaires en ce qui concerne leurs activités relatives à la

vie de l'école.

**En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.**

*Rappelons les droits et devoirs des parents au sein de l’école* :

Droit à la gratuité,

Droit des informations concernant l’école, la scolarisation, la rencontre avec les enseignants

Obligation scolaire et assiduité,

Obligation de santé et de soins,

Obligation de protection : morale, physique et matérielle...

**« Au sein du conseil d’école, les parents font partie en tant que membres élus des instances de décision des établissements scolaires ». Les représentants de parents d’élèves constituent le comité de parents et participent aux réunions du conseil d’école. Leur rôle est double :**

**- Prendre part aux décisions du conseil d’école,**

**- Dialoguer et permettre la liaison entre les familles et l’école.**

Ils peuvent être des médiateurs dont le seul but est de rechercher des solutions aux problèmes ou aux

conflits.

Dans le cadre du conseil d’école, les parents élus servent de relais auprès des autres parents.

* **Attributions du conseil d'école**
* Voter le règlement intérieur de l’école,
* Pouvoir faire des propositions sur l’organisation de la semaine scolaire,
* Donner son avis dans le cadre de l’élaboration du projet d’école et de toutes questions intéressant la vie de l’école et notamment sur :
* Les actions qui sont entreprises pour atteindre les objectifs nationaux du service public d’enseignement,
* L’utilisation des moyens alloués à l’école,
* Les conditions de bonne scolarisation des élèves en situation de handicap ou présentant toute autre difficulté,
* Les activités périscolaires,
* La restauration scolaire,
* L’hygiène scolaire,
* La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
* Statuer sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui est de la partie pédagogique du projet d’école,
* Adapter le projet d’école,
* Etre consulté par le maire sur l’utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d’ouverture de l’école,
* Donner une information sur :
* Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers,
* L’organisation des aides spécialisées,
* Les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents d’élèves

et notamment pour les réunions de rentrée.

* **Fonctionnement du conseil d'école**

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L’inspecteur de l'Éducation Nationale et suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours

qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves.

Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par

son président et contresigné par le secrétaire de séance.

Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

1. **PRESENTATION DE L’ECOLE**

* **97** enfants scolarisés cette année (**99** à partir de janvier avec l’arrivée de 2 élèves en GS mono). Ils sont répartis sur **4** classes de la manière suivante :

1 -**classe des oursons**: **PS/MS mono** ; 22 élèves (5/17) avec **Mme Burrus**.

***Mme Burrus est en arrêt maladie et est remplacée depuis la rentrée par M. Jean-Philipe Hauss.***

Présence d’une AESH : Mme Meltem Sonmez.

ATSEM : Mme Colette DOLLE.

2 -**classe des souris**: **PS/GS mono** ; 25 élèves (6/19) avec **Mmes Monassier et Schutz.**

Présence de 2 AESH : Mme Barbara Haag et Mme Aurélie Murer.

ATSEM : Mme Eliane Schalk.

*Rappel : jour de décharge pour Mme Monassier : le lundi.*

Mme Schutz, travaillant également à l’IME,  présente son projet entrepris avec ses élèves de Sélestat qui consiste à collecter toutes sortes de déchets (emballage pain de mie, tube de dentifrice, …). Ces objets récoltés sont recyclés et transformés par une entreprise « Terracycle » en nouveaux objets (tables, bancs, bacs, …). Mme Schutz souhaite faire participer notre école à cette opération de collecte. Un mot sera collé dans les cahiers rouges pour expliquer la démarche et des cartons sont placés dans le couloir de l’école (au même endroit que ceux des stylos et compotes), pour la collecte.

3 -**classe des rainettes**: **PS/MS/GS bi**; 25 élèves (6/12/7) avec **Mme Rapp pour la partie allemande (mardi, vendredi) et Mme Origas pour la partie française (lundi, jeudi).**

ATSEM : Karine Baumann avec Mme Origas.

4 -**classe des ours bruns**: **PS/MS/GS bi**; 25 élèves (7/11/7) avec **Mme Koenig pour la partie allemande (lundi, jeudi) et Mme Origas pour la partie française (mardi, vendredi).**

ATSEM : Muriel Baumann avec Mme Koenig et Mme Rapp.

*Répartition des petits sur les classes monolingues et bilingues à peu près homogène (11 PS en mono, 13 en bilingue soit environ 46% en classe monolingue et 54% en classe bilingue).*

*Légère baisse des effectifs au niveau des effectifs totaux.*

* **UEMA**

M. Scheuer, chef de service éducatif de l’UEMA,rappelle que la structure a ouvert en septembre 2016.

7 enfants sont actuellement scolarisés dans l’UEMA. L’objectif est de favoriser l’inclusion de ces élèves dans les classes ordinaires.

Pour rappel, leur classe s’appelle **les libellules** et se situe à l’étage au fond du couloir.

L’enseignante de la classe est **Mme Isabelle Spitz**.

L’équipe de l’UEMA n’a pas changé : il y a une psychologue, Charlotte, une éducatrice pour jeunes enfants, Audrey, une éducatrice spécialisée, Laura, une aide médico psychologique, Emilie, et une auxiliaire de puériculture, Maryline.

Les inclusions des enfants de l’UEMA ont rapidement débuté après la rentrée : il y a actuellement 1 enfant inclus dans la classe des souris (sur le temps de la motricité, 30 minutes), 1 enfant inclus dans la classe des ours bruns (sur le temps d’accueil, 15 minutes).

5 enfants ne sont pas encore inclus dans les classes ordinaires.

Une présentation de l’autisme aux élèves de l’école a été faite en début d’année par l’équipe de l’UEMA.

Comme l’an passé, tous les enfants de la classe des Libellules participent aux récréations. Ils ont été associés à la semaine du goût et à certaines sorties (verger, forêt, vendanges).

*A cette occasion, Mme Monassier remercie les associations de parents d’élèves qui associent ces élèves à chaque manifestation.*

Tous les élèves de la classe des libellules sont reconnus et acceptés par les autres élèves des classes ordinaires.

Pas de problème de rejet de ces enfants. « Ce sont simplement des enfants qui ne parlent pas encore »…

Partenariat UEMA/EHPAD :

Mme Spitz, enseignante dans la classe UEMA, expose le partenariat mis en place avec l’EHPAD depuis la rentrée. Les enfants de la classe des Libellules mangent tous les jours dans cet établissement, c’est pourquoi des activités (sensorielles, culinaires) avec les résidents ont lieu 1x/mois ou au moins 1x/période afin de créer un lien intergénérationnel avec les personnes âgées.

* **Associations de parents d’élèves**

Historiquement, première association de l’école : La ronde de l’Alumnat.

C’est une association qui a comme vocation de s’associer aux projets éducatifs et qui, par le biais d’actions commerciales, finance des sorties ou spectacles pour les enfants. Un grand merci pour leur collaboration ! Ils nous donnent de leur temps pour nous aider…

Présidente : Mme Aude Distel (absente et représentée par Mme Hiegel).

Mme Hiegel présente les actions déjà menées : bourse aux vêtements, goûter au verger (semaine du goût à l’école), vente de chocolats de Noël, participation aux sorties (don de 1110€) et au spectacle et goûter de Noël (620€).

Elle présente également les actions à venir : collecte de jouets du 12 au 27 novembre 2019 dans le cadre du « Noël solidaire » (en partenariat avec les Restos du cœur) , goûter de Noël (20 décembre), financement du spectacle de Noël (19 décembre), vente de chocolats, vente de fromage et saucissons, financement du cadeau de la fête des pères, participation aux sorties scolaires et organisation de la kermesse de fin d’année.

*Mme Monassier remercie les membres de l’association pour leur implication : ils représentent des partenaires privilégiés.*

Depuis la création des classes bilingues, une autre association a vu le jour : Les Stumbas de la Scheer. Une nouvelle présidente a été élue, Mme Klein.

C’est une association de promotion du bilinguisme qui mène des actions pour tous les enfants de l’école.

Les actions principales de cette association ont lieu en dehors du temps scolaire (Saint-Martin, sorties en Allemagne…) et sont réalisées avec les parents. Ils participent aussi à la vie de l’école lors du petit déjeuner allemand, de la fête de la Saint-Martin et financent certaines actions (achat des LED pour les lanternes…), et font un don à la coopérative scolaire après la vente des sapins.

Mme Hiegel présente les actions à venir : la fête de St Martin qui a lieu cette année à l’école élémentaire de Scherwiller le 8 novembre 2019, la participation au festival Augenblick et au « Friehjohr fer unseri Sproch », la vente de sapins le 7 décembre, la chasse aux œufs le 28 mars 2020 et la sortie scolaire en juin. Pas de carnaval cette année.

*Mme Monassier remercie également Mme Reymann, ancienne présidente de l’association, pour son implication dans la* *vie de l’école.*

*Les associations sont des aides précieuses et des partenaires indispensables.*

* **Présentation du RASED**

Les RASED, Réseaux d’Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté passagère dans les classes ordinaires des écoles maternelles ou élémentaires. Ils interviennent à la demande des enseignants de ces classes, **après accord des parents**. Ils comprennent des *enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique*, les “maîtres E” (difficultés d’apprentissage), des *enseignants spécialisés chargés des aides à dominante rééducative*, les “maîtres G” (difficultés d’adaptation à l’école), et des psychologues scolaires.

Mme BARMES est la psychologue scolaire dans le secteur de Sélestat.

1. **COOPERATIVE SCOLAIRE :**

Mme Koenig (mandataire de la coopérative scolaire) présente le bilan financier de l’année scolaire écoulée.

Le solde de la coopérative scolaire au 1er septembre 2018 était de 656,86€.

\*Les différentes dépenses de l’année :

- matériel éducatif (jeux, fichiers, albums, CD) + dépenses diverses (petit matériel pour bricolage, goûters des sorties, semaine du goût, cadeaux de Noël pour chaque classe, chocolats de Pâques, …) : plus de 6000 €

- don à la Jeunesse au Plein Air : 50€

- les sorties de l’année scolaire :

* Vaisseau : 564€ (participation des familles : 5€/enfant)
* Maison de la Nature : 244€

\*Les dons des associations :

- Les Stumbas de la Scherr ont participé à l’achat des bougies Led pour les lanternes de la fête de la St-Martin (75€) et ont fait un don de 400€ à l’école suite à la vente des sapins de Noël.

- La Ronde de l’Alumnat a financé le spectacle de Noël et le goûter (620€) et a fait un don de 1110€ pour les sorties et le cadeau de la fête des mères. Un grand merci aux deux associations.

\*Participation volontaire des parents (25€/élève) : 2656,50€

\*Subvention communale pour projets éducatifs : la commune verse à la coopérative une subvention en fonction des projets. Au cours de l’année scolaire 2018/2019, elle a versé 3416,36€ à la coopérative de l’école. Nous remercions également la mairie.

\*Kermesse

La fête de fin d’année a rapporté un peu plus de 450€ à l’école, ce qui est très peu par rapport aux années précédentes (de 1300€ à 1400€ pour les deux dernières kermesses). La formule a changé l’an dernier avec un concert et une vente de tartes flambées.

Le solde de la coopérative scolaire au 1er septembre 2019 est de **3944,76€.**

Mme Koenig remercie les deux réviseurs aux comptes, Mmes Couchot et Zamboni. Deux autres réviseurs devront être nommés au 3ème conseil d’école pour la révision des comptes de cette année scolaire.

1. **SECURITE**

Le **Plan Particulier de Mise en Sûreté** établi à l’école a pour objectif d’acquérir des comportements pour faire face à des situations de crise liée à la survenue d'un accident majeur (risques identifiés chez nous : inondations, séisme, tempête, nuage toxique) ou d’une intrusion malveillante ou d’un attentat. Il existe 2 PPMS  depuis la rentrée 2017/2018:

* un PPMS « risques majeurs »
* un PPMS « attentat-intrusion »

Un exercice PPMS « attentat-intrusion, menace extérieure» a été réalisé le 16 septembre 2019 le matin (exercice non préparé « intrusion dans l’école», seuls les adultes prévenus).

Presque tous les élèves ont bien réagi, des pleurs surtout chez les petits. Tout le monde a évacué le bâtiment en moins de 7 minutes.

*Une demande a été faite auprès de la commune pour l’installation de clés du bâtiment en salle de jeux et au niveau de l’issue de secours à l’étage.*

Un exercice d’évacuation incendie a eu lieu le 15 octobre. L’évacuation a été rapide, bonne attitude des enfants (pas de panique).

*Les enfants de l’UEMA ont participé aux 2 exercices.*

Il aura encore 2 exercices en lien avec les PPMS (3/an) et 1 exercice d’évacuation (2/an).

**Entrée et sortie des élèves :**

Mme Monassier évoque le problème du non-respect des horaires le matin : quelques parents arrivent aux alentours de 8h30, obligeant les adultes (enseignantes ou ATSEM) à leur ouvrir le portail après sa fermeture ! Les parents en question sont identifiés car ce sont toujours les mêmes.

Merci de ne pas discuter longuement avec les enseignantes le matin : le temps d’accueil est aussi un temps pédagogique qui doit être consacré aux enfants...

Les parents des enfants de l’UEMA, en raison d’emplois du temps particuliers (arrivées ou sorties différées), préviennent les éducatrices par téléphone ce qui permet une gestion autonome des entrées et des sorties dans l’école.

**Sécurité aux abords de l’école :**

Mme Monassier a été informée d’un certain nombre d’incidents survenus sur le parking aux heures de sortie de l’école :

* non-respect du sens de circulation pour sortir de la zone devant l’EHPAD **(ne pas repartir le long du sentier piétons)**
* stationnement devant l’école
* vitesse excessive
* enfants déposés sur le parking et non accompagnés jusqu’au portail
* incivilités verbales

Comme les années passées, Mme Monassier demande aux parents de faire un effort pour respecter les zones de stationnement, rouler à vitesse réduite et de ne pas déposer les enfants seuls sur le parking. Pour rappel, **les enfants ne peuvent arriver seuls à l’école : ils sont soit déposés dans la classe le matin et à 13h20 au portail de la cour ou devant la salle de repos l’après-midi (PS). Les parents sont priés de transmettre l’information aux assistantes maternelles, voisines, ou membres de la famille susceptibles de déposer leur enfant.**

1. **REGLEMENT INTERIEUR DE L’ECOLE MATERNELLE**

*Le règlement intérieur a été élaboré à partir du nouveau règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques publié en novembre 2014.*

Il a été voté lors du premier Conseil d’Ecole de l’année scolaire 2015-2016 et a été modifié au niveau des horaires lors du CE du mois de juin 2018.

**Rappels :**

* **HORAIRES de l’école : Pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis**

**Le matin : 8h-11h30 (ouverture du portail à 11h30)**

*NB : afin de permettre le rassemblement des élèves fréquentant le périscolaire, les animatrices entrent dans l’école à partir de 11h20.*

Les enfants peuvent être accueillis à partir de **7h50 devant la salle de repos pour les classes du rez-de-chaussée et directement dans les classes à l’étage**.

**Depuis 3 ans et en raison des nouvelles mesures de sécurité, une surveillance de l’entrée des bâtiments est assurée par les ATSEM ou la directrice entre 7h50 et 8h30.**

*NB : les consignes Vigipirate sont toujours d’actualité et affichées sur la porte d’entrée du bâtiment.*

**Dans ce contexte, il est demandé aux parents de respecter ces horaires et de ne pas arriver après 8h30.**

**En cas de non-respect des horaires, les enfants pourront ne pas être autorisés à rentrer dans l’enceinte de l’école et seront donc considérés comme absents.**

**L’après-midi : 13h30-16h (ouverture du portail à 16h).**

Un accueil de 10 min avant 13h30 est assuré par 2 enseignants dans la cour de l’école. Les petits sont accueillis à l’intérieur du bâtiment, devant la salle de repos et doivent être remis en mains propres à l’adulte chargé de l’accueil avant la sieste (enseignants ou ATSEM).

* **ABSENTEISME :**

En raison de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 art 11 qui modifie le Code de l’Education et qui précise que « l’instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l’âge de 3 ans jusqu’à l’âge de 16 ans », les parents des élèves de petite section ne fréquentant pas l’école toutes les après-midis ont dû faire une demande exceptionnelle d’aménagement du temps de présence à l’école maternelle (cf document donné en début d’année scolaire). C’est l’inspectrice de l’Education Nationale qui valide cette demande. Ces documents sont archivés à l’école.

Mme Monassier propose l’article suivant à ajouter au règlement intérieur :

« Les conditions de fonctionnement de l’école ne permettent pas un accueil individualisé des enfants de PS les après-midis : ils arriveront entre 13h20 et 13h30 et ne seront pas accueillis au courant de l’après-midi».

Cet article a été voté à l’unanimité.

* **La valorisation à l’école est attribuée par des points verts (10 points verts : distribution d’une image)**
* **La Sanction à l’école se fait par des points rouges. Le point rouge peut être supprimé au cours de la semaine suite à un bon comportement.**

1. **PROJET D’ECOLE 2019-2022**

**Titre : « Des sciences à l’école comme facteur de réussite scolaire et comme vecteur de citoyenneté.»**

Présentation des 3 objectifs à travailler tout au long de ces 3 années :

Objectif 1**: Enrichir le lexique et la syntaxe afin d’améliorer les capacités d’expression et de compréhension**

**Actions envisagées :**

* Réalisation d’un cahier de recettes avec les fruits et les légumes locaux (jardin de l’école, jardin de l’EHPAD, jardin du périscolaire, maraîchers de Sélestat ou environs (2019-2022).
* Animation lecture à la bibliothèque du village : découverte et jeux à partir de documentaires et de contes traditionnels (2019-2022).
* Auto-évaluation dans le carnet de suivi des apprentissages (lors de séances d’APC) (2019-2022)
* Chorale de l’école (2020-2021)

Objectif 2 : **Découvrir la faune et la flore dans l’environnement proche et aborder les problèmes environnementaux**

**Actions envisagées :**

* Entretien et aménagement du jardin de l’EHPAD (réalisation d’étiquettes d’identification des plantes, de plantations, de boules de graisse pour oiseaux, de semis sous serre, de taille de certaines plantes. Entretien du potager de l’EHPAD (2019-2022).
* Tri des déchets : utilisation de 3 poubelles en classe (biodéchets, déchets non recyclables, papier/carton). Réalisation d’un compost à l’école (2020-2022).
* Aménagement de l’espace vert entre l’EHPAD et la nouvelle école élémentaire : création d’un sentier botanique et d’un espace dédié à des activités sensorielles, réalisation d’un verger avec plantation d’arbres fruitiers (2019-2022).
* Découverte etobservation de la forêt de Scherwiller au cours des 4 saisons : réalisation de jeux sensoriels, de jeux de piste, Land’Art et animation autour de contes traditionnels (2019-2020).
* Observation d’animaux domestiques : visite de la ferme de Rhinau et du poulailler de l’EHPAD (2019-2020).
* Vendanges : récolte de raisin dans les vignes de Scherwiller (2019-2022).

Objectif 3 : **Favoriser les inclusions d’enfants handicapés dans les classes ordinaires et développer les valeurs de tolérance et de respect**

**Actions envisagées :**

* Développer le tutorat d’enfants autistes dans les classes ordinaires (utilisation de pictogrammes). 2019-2022
* Développer le tutorat des enfants handicapés pendant la récréation par le biais d’activités motrices (2019-2022).
* Inclusions inversées : activités sensorielles ou culinaires pour les enfants ordinaires dans l’UEMA (2019-2022).
* Mise en place d’ateliers « ouverts » en décloisonnement : activités au choix dans les 5 domaines avec inclusion des enfants autistes (2019-2022).
* Gestion des conflits en récréation par des « enfants de service » (2019-2022).

*REMARQUES :*

*- au sujet du partenariat avec Valérie de la bibliothèque du village : animations tout au long de l’année, présentation d’albums scénarisés à la bibliothèque et à l’école (préparation des rencontres et des thématiques en amont des projets de classe).*

*- au sujet des Ateliers d’apprentissages « ouverts » pendant plusieurs périodes de l’année :*

Mme Monassier explique qu’il s’agit d’ateliers proposés à tous les MS et GS de l’école (ils ont lieu l’après-midi).

*Principe* : engager les enfants à avoir confiance dans leur propre pouvoir d’agir et de penser, dans leur capacité à apprendre et à réussir dans une atmosphère bienveillante.

Pour ce faire, des espaces particuliers sont aménagés dans l’école pour proposer aux élèves plusieurs ateliers d’apprentissage (par exemple, activités de modelage, jeux mathématiques, jeux de construction, jeux de langage en français ou en allemand, pilotage de vélos.) Ainsi, tous les domaines d’apprentissages sont concernés et chacun devient libre de circuler dans ces espaces. Une autorégulation est faite en fonction du nombre d’élèves déjà présents aux différents ateliers.

*Ces activités demandent une organisation compliquée : elles nécessitent beaucoup d’adultes ; ainsi lorsqu’il y a des absents parmi les adultes cela modifie toute l’organisation.*

La différenciation entre MS et GS se fait au niveau des consignes. Donc chaque enseignant module son atelier.

- au sujet des **APC : elles se font en dehors du temps d’enseignement**

**Horaires des APC pour l’année scolaire 2019/2020 :**

Les lundis de 11h30 à 12h15 avec Mme Schutz, de 16h à 17h avec Mmes Koenig, Monassier et Origas.

Les mardis de 16h à 17h avec Mmes Origas, Rapp et Monassier et M. Hauss.

Les jeudis de 16h à 17h avec M. Hauss.

Les vendredis de 16h à 17h avec Mme Rapp.

1. **CALENDRIER : les moments forts de l’année**

SEPTEMBRE :

- Pour tous les élèves de l’école, projection de « Mon petit frère de la lune » en salle de jeux, (dessin animé qui présente l’autisme). Temps d’échange et de questions avec les éducatrices.

- Pour les MS/GS, lecture d’un album traitant du problème de l’autisme : Lolo, l’autisme.

OCTOBRE :

- Vendanges : pour la plupart des élèves de l’école.

*Mme Monassier remercie chaleureusement les viticulteurs qui ont donné de leur temps pour que ce moment soit un beau temps de partage et d’entraide !*

- Semaine du goût : du 7 au 11 octobre

L’équipe a fait le choix de faire des recettes avec des fruits.

* *LUNDI 7 octobre : brochettes de fruits pour les PS, toasts poire/comté pour les MS.*

*GS : sortie au verger du Muhlbaechel avec dégustation de pommes et de fraises.*

* *MARDI 8 octobre : report des recettes car absence de courant électrique*
* *JEUDI 10 octobre* : *petit déjeuner allemand traditionnel en salle de jeux*.

Buffet offert à tous les enfants par les Stumbas de la Scherr.

* *VENDREDI 11 octobre : « j’aime mon verger » :* spectacle animé par Mmes Distel, Hiegel et Parent puis dégustation de pommes et de poires bio. + animation « lecture d’album » et boîtes sensorielles par les parents membres de La Ronde de l’Alumnat. Un grand merci à ces parents.
* Recettes avec des raisins (clafoutis, scones, tarte aux raisins) : mardi 15 octobre avec accueil de deux résidents de l’EHPAD pour la dégustation de scones dans la classe de Mme Monassier.
* Sortie en forêt pour les MS et GS :
* Lundi 14 octobre, l’après-midi pour les oursons et les ours bruns,
* Mardi 15 octobre, sortie annulée en raison d’un problème avec le transporteur.

Choix d’un autre transporteur pour les sorties à venir ! L’information a été transmise en mairie.

Mme Monassier remercie M. Claude Weber et Mme Colette Dollé pour leurs interventions en forêt et dans les classes !

NOVEMBRE :

- Réalisation de petits gâteaux de Noël avec les résidents de l’EHPAD : lundi 4 novembre, GS bilingues, avec Mme Koenig.

- Visite du poulailler de l’EHPAD (dans le jardin de l’unité protégée) : jeudi 7 novembre après-midi, MS bilingues, avec Mme Origas.

- Fête de la Saint Martin : vendredi 8 novembre. Tous les élèves de l’école sont invités à 18h sous le préau de l’école élémentaire pour célébrer la Saint-Martin. Fête organisée par les Stumbas de la Scherr. Des lanternes ont été réalisées en classe avec des bougies led (payées par l’association bilingue).

- Mardi 12 novembre (matin) : animation par Valérie à la bibliothèque du village sur le thème des arbres pour la classe des ours bruns avec Mme Origas (intervention de Valérie)

- Jeudi 21 novembre (matin) : animation par Valérie à la bibliothèque du village sur le thème des arbres pour la classe des souris avec Mme Monassier.

- Vendredi 22 novembre (matin) : animation par Valérie à la bibliothèque du village sur le thème des arbres pour la classe des rainettes avec Mme Rapp.

- Jeudi 28 novembre (matin) : animation par Valérie à la bibliothèque du village sur le thème des arbres pour la classe des oursons avec M. Hauss.

- Sorties en forêt :

* Lundi 25 novembre, le matin (PS/MS/GS : classe des souris et classe des oursons)
* Mardi 26 novembre, le matin (PS/MS/GS : classe des rainettes et des ours bruns)

- Ateliers tournants : à partir du 18 novembre (tous les lundis et vendredis après-midi) et jusqu’aux congés de Noël pour tous les MS et GS.

- Du 12 au 27 novembre : collecte de jouets organisée par la Ronde de l’Alumnat. Ces jouets seront récupérés par les Restos du cœur dans le cadre du « Noël solidaire ». Ils seront à déposer dans les cartons situés dans le hall de l’école maternelle.

DECEMBRE :

- Passage de Saint-Nicolas dans l’école : lundi 2 décembre, le matin.

- Réalisation de petits gâteaux de Noël avec les résidents de l’EHPAD : mardi 10, l’après-midi (GS de la classe des souris)

- Invitation des CP mono et bi à faire des petits gâteaux de Noël (échange de recettes).

CP mono : le 12 décembre, après-midi ; CP bi : le 13 décembre, après-midi.

- Spectacle de Noël « Les gourmandises de Noël » (compagnie COCONUT), offert par La Ronde l’Alumnat : jeudi 19 décembre à 14h30, pour tous les enfants de l’école. **Pas de sieste ce jour-là.**

- Goûter de Noël avec le Père Noël offert par La Ronde de l’Alumnat : vendredi 20 décembre, le matin, pour tous les enfants de l’école.

JANVIER :

- Dépistage infirmier pour tous les MS de l’école. Les parents concernés seront destinataires d’une information papier.

- Sorties en forêt : lundi 2O et mardi 21 janvier le matin (PS/MS/GS).

FEVRIER :

* Animation à la bibliothèque du village autour de l’album « La soupe aux cailloux ». Valérie, l’animatrice, préparera une soupe avec des légumes de saison que les enfants dégusteront.
* Jeudi 6 février le matin
* Vendredi 7 février, le matin
* Jeudi 13 février, le matin
* Vendredi 14 février, le matin

MARS :

* Animation à la bibliothèque du village (thème à définir), *sous réserve de confirmation par Valérie.*
* Vendredi 13 mars, le matin
* Jeudi 19 mars, le matin
* Vendredi 20 mars, le matin
* Jeudi 26 mars, le matin.

- Sorties en forêt : lundi 23 et mardi 24 mars le matin (PS/MS/GS).

- Arrivée d’une poule à l’école : jeudi 26 mars

AVRIL :

* Sortie à la journée : ferme de Rhinau
* Jeudi 2 avril : 2 classes
* Vendredi 3 avril : 2 classes

MAI :

* Animation à la bibliothèque du village (thème à définir), *sous réserve de confirmation par Valérie.*
* Jeudi 7 mai, le matin
* Jeudi 14 mai, le matin
* Vendredi 15 mai, le matin
* Jeudi 28 ou vendredi 29, le matin
* Sorties en forêt : lundi 18 mai et mardi 19 mai le matin (PS/MS/GS).

JUIN :

- Cueillette de fraises

- Sortie au NaturOparc à Hunawihr. Date à fixer.

- Liaison GS/CP : rencontre à l’école élémentaire. Date à fixer.

- Kermesse co-organisée par les associations de parents d’élèves : vendredi 26 juin (date à confirmer)

Jeux animés par les parents et les enseignants, l’après-midi.

-Exposition à l’EHPAD (bilan des projets de l’année) : vendredi 26 et samedi 27 juin

**8. QUESTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D’ELEVES**

* **Avancement de la nouvelle école**

Les parents d’élèves soulèvent la question de la sécurité aux abords de la future école. M. Sohler intervient en disant qu’un parking sera créé. L’entrée se fera entre l’EHPAD et le périscolaire et une nouvelle sortie est prévue rue du Giessen. Pour l’instant, le chantier se déroule bien mais suite aux intempéries (44 jours), la livraison a déjà été reportée plusieurs fois et est à ce jour programmée pour le 15 juin 2020.

* **Périscolaire**

Les parents d’élèves soulèvent également le problème de la capacité d’accueil des enfants au périscolaire. Avec l’agrandissement des lotissements du village, le nombre d’enfants admis reste limité.

M. Sohler est conscient du problème, le bâtiment est sous dimensionné par rapport à la commune et la demande est forte. Il précise qu’un agrandissement du bâtiment est envisagé à moyen terme mais que pour l’instant la commune n’a pas le budget nécessaire.

Les parents d’élèves souhaitent mettre en place un groupe de travail avec la mairie pour trouver des solutions.

**REMERCIEMENTS**

**Mme Monassier remercie son équipe, ses partenaires : la mairie (M. Sohler, Mme Kalt, Mme Ruhlmann, les ouvriers communaux), les associations de parents d’élèves et les parents pour leur aide et leur belle collaboration !**

**Clôture de la séance à : 20h20**

Secrétaire de séance : Présidente :

Mme Céline Koenig Mme Fabienne Monassier